



NYON

Retour sur la Journée folle du gymnase

Mardi, tout était permis, du point de vue vestimentaire, aux élèves qui franchissaient la rampe de l'établissement... **PAGE 4**

RÉGION

ARZIER-LE-MUIDS Quatre migrants ont démarré un programme d'occupation. En matière d'intégration, le travail et les bénévoles se révèlent efficaces.

Ils travaillent pour la communauté



Une semaine avant l'inauguration du nouveau centre communal, et de sa place de jeu, le coup de main de Tukui est fortement apprécié.



Yowhanies, ressortissant erythréen, est à Nyon depuis 15 jours. Pour son premier jour, il travaillé à la déchetterie et à nivelé un bout de terre avec Alain Ghilardini, responsable de la déchetterie d'Arzier. PHOTOS RODOLPHE HAENER

LUCA DI STEFANO
ldistefano@lacote.ch

Offrir une alternative à l'oisiveté et montrer que les migrants ne sont pas forcément des dealers, voici les objectifs des programmes d'occupation menés par l'EVAM. Sur une base volontaire et en accord avec les communes, des requérants logés à Nyon se voient offrir la possibilité de travailler 20 heures par semaine contre une rémunération de 300 francs par mois. Ainsi, la commune d'Arzier-Le Muids s'est lancée hier dans l'opération en recevant quatre migrants qui travailleront auprès des équipes communales. En réalité, il s'agit là d'une injonction provenant de la préfecture. Et chaque commune est susceptible d'être concernée par ces programmes d'occupation. «Nous le faisons parce que cela nous est demandé,

bien sûr. Mais c'est important du point de vue humain et ça nous rend bien service», note Danielle Pasche, municipale à Arzier-Le Muids. Ce sont donc les équipes de la voirie qui ont vu arriver ces collaborateurs d'un genre nouveau afin de réaliser des travaux publics dans les bâtiments communaux, les forêts ou la déchetterie.

A Nyon, le programme d'occupation a permis un nettoyage des lits du Cossy, de l'Asse et du Boiron en avril dernier. En automne, Prangins devrait s'y mettre en accueillant quelques migrants (2 ou 3) pour le ramassage des feuilles. En attendant, le village met à disposition son terrain de football tous les mardis soir.

L'exemple de Coteau Fleuri

Si les communes semblent œuvrer à l'intégration des migrants, les citoyens sont à leur

tour sollicités afin d'établir un dialogue. Des groupes de contact rassemblent ainsi des habi-

Coteau Fleuri pourrait servir d'enseignement. Car l'accueil a également dû faire face aux pro-

La police fait toujours des rondes, mais pas plus qu'ailleurs», commente Pascal Rochat, responsable du secteur lausannois de l'EVAM. Diacre et coordinatrice du réseau de l'action des bénévoles à Nyon, Magali Borgeaud se réjouit des échanges interpersonnelles entre les volontaires, environ une

DÉBAT TÉLÉVISÉ



Mercredi soir, Pierre Imhof (EVAM), Gérard Cretegy (syndic de Commugny), Jo Dupont (habitante de Begnins), Martine Pont et Michel Grosbois (pétitionnaires) étaient les invités de l'émission «Cartes sur table» de NRTV, en partenariat avec «La Côte». L'occasion d'évoquer la situation glandoise quelques heures après la séance publique de lundi soir à Gland, et quelques jours avant l'arrivée des requérants à l'abri PC des Perretets. Une émission à voir dès mardi (18h10) sur NRTV, puis en boucle. **RH**

vingtaine, et les résidents temporaires de l'abri. Des cours de langue au jardinage, des activités sportives à l'aide juridique, «c'est l'antidote par excellence contre les débordements. Et c'est surtout un regard amical, un soutien et la meilleure des manières pour faire bouger les à priori.» **o**



« Ces échanges sont l'antidote par excellence contre les débordements »

MAGALI BORGEAUD DIACRE ET COORDINATRICE DE L'ACTION BÉNEVOLE À NYON

tants des quartiers et associations «partout où se trouvent les foyers», explique Pierre Imhof, directeur de l'EVAM. A Gland, la création d'un tel groupe n'a pas encore vu le jour, sans doute en raison de la prédominance du débat sécuritaire. En revanche, l'expérience vécue depuis février à l'abri de protection civile de l'école lausannoise de

fondes réticences des parents. Mais ce sont ces derniers, aux côtés des autorités, qui constituent aujourd'hui un groupe de contact qui va à la rencontre des migrants. «Depuis, nous n'avons plus jamais reçu de plainte. La présence policière exceptionnelle qui avait été mise en place avant l'ouverture de l'abri a même pu être supprimée progressivement.

INITIATIVE POPULAIRE CANTONALE?

A l'issue de la séance publique de lundi soir à Montoly, à Gland, les pétitionnaires disaient devoir se réunir pour décider d'éventuelles actions à suivre. Si rien n'est confirmé, l'idée d'une initiative populaire cantonale est évoquée. Le texte viserait à modifier un article de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile qui stipule que la population migrante peut être accueillie dans des abris PC. Il s'agirait de placer un rajout précisant que l'accueil en PC est possible sauf si l'abri se trouve à proximité d'une école. Rappelons que pour être valide, l'initiative populaire cantonale doit récolter 12 000 signatures en 4 mois et ne pas violer de convention internationale avant de pouvoir être tranchée par le peuple. Philippe Leuba commente: «le problème, c'est que plus on fixe de contraintes, moins il se trouvera de lieu correspondant aux exigences. Ce qui aura pour effet de devoir «centraliser» les migrants en un même lieu, plutôt que de les répartir. Et c'est là que la situation peut devenir critique.» **o RH**

VAUD Le conseiller d'Etat responsable du dossier asile veut mettre toutes les communes à contribution et de manière équitable.

Philippe Leuba recherche l'«équilibre géographique»

Pour les autorités vaudoises, il n'est pas question de faire machine arrière sur l'accueil des réfugiés à Gland notamment. «Les structures hors-sol de l'EVAM sont aujourd'hui pleines et il n'y a pas d'autre choix que de recourir à des solutions de fortune telles que les abris PC, ce que nous avons fait à Nyon, à Lausanne et maintenant à Gland et au Mont-sur-Lausanne (où 72 requérants seront bientôt hébergés, ndlr)», explique Philippe Leuba, conseiller d'Etat responsable du dossier asile.

«Nous étions déjà extrêmement serrés au début de l'année, mais à ce jour, il nous manque entre 150 et 200 places pour fonctionner normalement», ajoute Pierre

Imhof, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Par rapport à 2010, les demandes d'asile ont augmenté de 20%, conséquence en particulier des événements en Tunisie, en Egypte et en Libye.

Le choix de Gland doit aussi contribuer à atténuer l'inégale répartition des places d'hébergement dans le canton. Selon les chiffres de l'EVAM, la ville accueille actuellement trois requérants, quand une ville de taille similaire comme Prilly en compte, elle, 200. Une disparité que l'on retrouve à l'échelle des districts: bien qu'étant le deuxième du canton en termes de population



Philippe Leuba appuie le projet d'affecter des cantonnements militaires à l'accueil des demandeurs d'asile. ARCHIVES CÉLINE REUILLE

(86 000 habitants), celui de Nyon figure en queue de peloton au niveau du nombre de demandeurs d'asile hébergés. A l'in-

verse, un district deux fois moins peuplé comme celui d'Aigle (39 000 âmes) accueille six fois plus de requérants. Il y a donc,

pour Philippe Leuba, une recherche d'«équilibre géographique». Le conseiller d'Etat a appuyé le projet de Berne visant à affecter des cantonnements militaires à l'accueil des nouveaux demandeurs d'asile. Philippe Leuba veut ainsi «que la Confédération conserve sous son autorité et n'attribue pas aux cantons les requérants d'asile qui viendraient pour des raisons économiques. Je pense notamment à ceux qui viennent des pays dont les tyrans sont tombés et dont les motifs politiques n'existent apparemment plus.» Dans un premier temps, comme l'a annoncé la cheffe du Département fédéral de justice et police, Simonetta Sommaruga, mille places devraient

être ouvertes sur des sites militaires dans les semaines à venir. Deux mille autres pourraient suivre. Reste à savoir où. Philippe Leuba dit n'en rien savoir encore. «Les cantons seront associés à la décision et à l'information liées au choix des places d'armes. Pour l'instant, je n'ai pas connaissance de places d'armes concernées dans le canton de Vaud», précise le magistrat. «Je ne veux pas préjuger de la capacité de la Confédération, mais j'ai un peu des doutes sur la possibilité de trouver des sites, non pas du point de vue matériel mais du point de vue de l'acceptabilité: en Suisse, on n'est jamais très loin d'une localité», nuance Pierre Imhof. **o**

ARNAUD CREVOISIER / LE COURRIER